

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

## **AVIS PUBLIC**

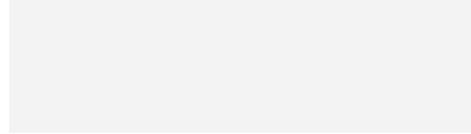
### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 216-03, 262-01 ET 279**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 216-03	Modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)  Adoption par le conseil : 15 avril 2014
Règlement 262-01	Modifiant le Règlement 262 décrétant un programme d'aide à la rénovation des façades commerciales  Adoption par le conseil : 15 avril 2014
Règlement 279	En matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires  Adoption par le conseil : 15 avril 2014

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 24 avril 2014.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier